

André BEAUCAGE

André TRUDEL

Proposition pour
un service d'enseignement à distance
de niveau collégial

Mémoire présenté à
la Commission d'étude
sur la formation des adultes

Janvier 1981

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	i
1. Introduction	1
2. Problématique	2
2.1 La situation au Québec	2
2.2 Les oubliés	3
2.2.1 Les isolés géographiques	3
2.2.2 Les isolés physiques	4
2.2.3 Les isolés "temporels"	5
2.2.4 Les isolés sociaux	5
2.2.5 Les isolés des "normes"	6
2.2.6 Les isolés du "cheminement régulier"	7
2.2.7 Les isolés "par choix"	8
2.2.8 Les "isolés multiples"	8
2.2.9 Les isolés "en soi"	9
2.3 Une solution	9
2.3.1 Enoncé	9
2.3.2 Méthodologie	10
3. Objectifs	12
3.1 Accessibilité accrue	12
3.2 Concertation des expertises développées	12
3.3 Développement méthodologique	13
3.3.1 Théorie	13
3.3.2 Structures	14
3.3.3 Moyens	14

	Page
3.4 Partage des ressources	14
4. Proposition	16
4.1 Le niveau collégial	16
4.2 Un CEGEP	17
5. Opérationnalisation	21
5.1 Les structures	22
5.1.1 La direction	22
5.1.2 Les niveaux central et régional	24
5.2 Le régime pédagogique	25
5.3 Les supports pédagogiques	27
5.3.1 L'imprimé	27
5.3.2 L'audio	28
5.3.3 Le vidéo	28
5.3.4 Les ensembles pédagogiques	29
5.3.5 L'approche personnalisée	30
5.3.6 L'utilisation de ces supports	30
6. Stratégie d'implantation	31
6.1 Première étape	31
6.2 Deuxième étape	31
6.3 Troisième étape	32
7. Autres solutions	34
7.1 Un organisme gouvernemental	34
7.2 Une société collégiale	35
7.3 Un institut national	35
8. Financement	37
9. Conclusion	38
Annexe bibliographique	39

Avant-propos

Au cours de sa première année de travail, la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes a relevé plusieurs difficultés rencontrées dans ce domaine au Québec. L'éloignement des centres de formation et l'inadéquation entre l'offre et la demande occupent une bonne place de ces difficultés.

Le présent mémoire entend proposer un élément de solution qui se voudrait dans le sens d'une meilleure efficacité de notre système d'éducation québécois.

Loin d'une panacée universelle, la mise sur pied d'un CEGEP spécialisé dans l'enseignement à distance, se voudrait être l'ajout d'un chaînon manquant à la volonté manifeste de rendre accessible à tout québécois des facilités de formation adéquate.

1. INTRODUCTION

Le droit à la formation est un des plus importants parmi ceux qui sont reconnus par notre société. Il assure un plus être de l'individu car il s'agit-là d'un moyen des plus efficaces et des plus complets pour promouvoir le développement personnel de tous les citoyens.

Conscients de leurs responsabilités, les gouvernements contemporains font tout en leur pouvoir pour assurer que tout citoyen voit ses droits fondamentaux respectés et soutenus par leur action. C'est ainsi que le plus grand bien du plus grand nombre impose quelquefois l'établissement d'une priorité dans le domaine de l'éducation, comme ce fut le cas pour le Québec dans les années 60.

Depuis lors, le Québec a su se doter d'un système d'éducation apte à favoriser l'accès du plus grand nombre à tous les paliers de formation. La présente proposition vise donc à parfaire cet effort et ainsi permettre l'atteinte plus complète des objectifs poursuivis.

2. PROBLEMATIQUE

2.1 La situation au Québec

Le Québec a connu, dans le domaine de l'éducation, une évolution rapide au cours des vingt dernières années. La création du ministère de l'Education du Québec, le rapport Parent, la création des CEGEP et de l'Université du Québec sont des étapes qui témoignent éloquemment de cette évolution.

On a assisté à ce que l'on est convenu d'appeler la "démocratisation de l'enseignement". La plupart des jeunes peuvent aujourd'hui avoir accès à un établissement d'enseignement qui leur permet une préparation plus adéquate au monde du travail.

Cette accession plus généralisée permet aussi une participation accrue au mouvement culturel québécois. En effet, la formation ainsi dispensée, en plus d'assurer une plus grande compétence professionnelle, assure à sa façon un développement culturel certain.

Cette plus grande accessibilité a eu aussi, comme conséquence, le développement de tout un secteur, déjà existant mais à l'état embryonnaire, celui de l'éducation des adultes. Ainsi a-t-on pu constater un nombre toujours croissant d'adultes s'inscrivant aux cours maintenant rendus disponibles par les divers paliers de notre système d'éducation. Ce phénomène donna un regain de vigueur aux divers secteurs d'éducation des adultes ou d'éducation permanente.

A la lumière de ce développement, ainsi que des facilités de transport pour les étudiants plus jeunes, on serait tenté de conclure que tout québécois qui le désire peut parfaire sa formation dans le domaine de son choix. Or tel ne nous semble pas être le cas.

2.2 Les oubliés

Sans rien minimiser des effets très bénéfiques du renouveau de notre système d'éducation, on constate quand même l'existence de certains oubliés par ce même système. Ce n'est pas anormal puisqu'un système n'a pas la prétention d'être parfait surtout dans les débuts de son application. Cependant, pour se mieux renseigner, il peut être bénéfique de particulariser la nature de ces oublis.

2.2.1 Les isolés géographiques

Sur un territoire aussi vaste que le Québec, il est de constatation courante que les concentrations de population sont en petit nombre. Sauf les grandes régions métropolitaines de Montréal et de Québec, la plus grande partie du territoire québécois est constellée de petits et moyens regroupements de personnes.

Grâce à un effort d'organisation, beaucoup de ces centres ont accès à des ressources éducatives, mais plusieurs aussi en sont dépourvus. Les personnes de ces dernières régions doivent s'imposer des déplacements parfois très importants et onéreux qu'ils ne peuvent pas toujours se permettre.

Qu'on songe, de plus, aux grands chantiers qui font la fierté d'une population, ainsi qu'à la nécessité dans laquelle se trouvent certains d'aller apporter leur collaboration à d'autres pays. Ces québécois sont souvent coupés des ressources éducatives auxquelles ils auraient droit.

2.2.2 Les isolés physiques

Beaucoup de progrès ont été accomplis dans le sens de permettre à tout citoyen de se déplacer, fut-il handicapé ou non, vivant dans un centre urbain ou à la campagne. Ainsi peut-on seulement souligner l'effort en vue de l'abolition des barrières architecturales pour les handicapés physiques.

Une étude plus approfondie nous amène cependant à constater que cette facilité de déplacement n'est que toute relative puisque souvent soumise à des conditions d'exercice restrictives. Malgré tous les efforts consentis, on ne se déplace pas aussi facilement en chaise roulante que sur ses deux jambes, sans compter que quelquefois, tout déplacement est interdit, cloué que l'on est pour un temps, ou pour plus longtemps, sur un lit d'hôpital ou dans une maison de convalescence.

Un autre groupe de personnes que l'on peut aussi classer dans cette catégorie est le groupe constitué des résidents des pénitenciers. Ces derniers disposent souvent du temps nécessaire au perfectionnement de leur formation, mais de ressources éducatives nécessairement limitées.

2.2.3 Les isolés "temporels"

Notre société s'enorgueillit d'une production accrue de biens et services. Ainsi aujourd'hui parle-t-on d'une plus grande efficacité et d'une rentabilité accrue. Mais encore là, ces bienfaits de société sont assurés par des personnes qui elles aussi ont des besoins en formation.

L'existence des quarts de travail nous permet d'avoir de meilleurs services ou à meilleurs prix, mais, pour ce faire, des citoyens sont obligés de travailler à des heures leur interdisant tout accès aux ressources éducatives disponibles. Parmi les plus connus, qu'il nous suffise de mentionner les travailleurs sur certaines chaînes de montage, les employés de certains services comme les hôpitaux, la police, les pompiers, et enfin les chauffeurs de taxi, commis-voyageurs, agents d'assurance et autres qui ne peuvent toujours planifier leurs moments libres.

Souvent ces personnes, malgré une volonté marquée de parfaire leur formation, n'ont d'autre choix que de remettre à plus tard, au moment où elles souhaiteraient être dégagées des contraintes dans lesquelles elles se trouvent alors, les réalisations de leur désir.

2.2.4 Les isolés sociaux

Il peut paraître étrange de mentionner l'existence d'isolés sociaux dans un temps où "on est six millions et qu'il faut se parler". La réalité quotidienne nous le fait cependant bien percevoir sous différents aspects.

Ainsi, le patron ou le cadre d'une petite ou moyenne entreprise ne peut se résoudre à aller partager les "bancs de l'école" avec un de ses employés. Les objectifs de formation apparaissent comme tellement différents qu'ils ne peuvent être perçus comme pouvant se réaliser dans un même milieu.

Que dire des représentants du monde rural qui ne peuvent toujours se permettre les déplacements nécessaires puisqu'ils sont souvent tributaires des caprices de la nature.

La mère de famille ne peut pas toujours se libérer aux heures convenues pour poursuivre une démarche de formation, c'est bien connu.

2.2.5 Les isolés des "normes"

Cette expression paraît étrange mais elle est facilement compréhensible lorsqu'on examine le fonctionnement de notre système d'éducation. Pour qu'une activité de formation soit mise sur pied, il est nécessaire de regrouper un certain nombre de personnes poursuivant le même objectif d'apprentissage. Une telle disposition n'est qu'équitable pour une sage utilisation des ressources.

Mais alors qu'advient-il lorsque le nombre "d'inscriptions" est insuffisant? Ou bien on diminue la norme: ce qui risque de pénaliser d'autres secteurs. Ou bien, on incite à des "inscriptions" un peu forcées: ce qui n'est guère mieux. Ou bien, on annule simplement l'activité: ce qui prive des personnes de la poursuite de leur démarche de formation.

Cette situation est évidemment plus fréquente dans des centres moins peuplés qui auraient précisément souvent besoin de ces compétences améliorées.

2.2.6 Les isolés du "cheminement régulier"

On constate fréquemment que des étudiants dits "réguliers" quittent, pour un temps plus ou moins long, la démarche d'apprentissage entreprise. Ils sont alors qualifiés de "drop-outs". Un jour vient où un retour est souhaité. Mais alors un décalage plus ou moins marqué se fait sentir à l'endroit du groupe de classe et même à l'endroit de la propre aptitude à apprendre. Une sorte de "remise en condition" s'impose.

D'ailleurs le même phénomène se rencontre chez les personnes qui, après une longue période d'arrêt, désirent reprendre leur démarche de formation. Une certaine crainte légitime se manifeste alors de ne pouvoir suffire à la tâche. Encore là, une "remise en condition" s'impose pour ratifier la légitimité de poursuite de la formation.

En plus, il faut souligner la présence de cours optionnels offerts à divers niveaux. Il arrive que les institutions doivent faire un choix dans les cours offerts. Ce choix ne correspond pas toujours aux choix manifestés par certains étudiants. Dans la situation actuelle, ils doivent cependant se satisfaire du choix proposé puisqu'une saine économie des ressources ne permet pas d'élargir l'éventail.

2.2.7 Les isolés "par choix"

Nous venons de constater certaines situations où l'isolement est imposé par les circonstances. Il nous faut aussi souligner l'existence de ceux qui, pour des raisons personnelles, choisissent de travailler seuls. Ce choix peut, ou non, recouper les catégories plus haut mentionnées, cela ne change en rien la situation de vouloir travailler seul, et à son rythme. Personne ne peut s'élever contre une telle volonté.

2.2.8 Les "isolés multiples"

Sans prétendre à l'exhaustivité de l'inventaire, nous venons de reconnaître l'existence d'une clientèle adulte non desservie dont le nombre est relativement important. D'autres situations analogues peuvent être ajoutées à cette liste.

Qu'il nous suffise de penser à l'étudiant qui, en fin d'année, se voit face à un échec dans une matière. Dans certaines circonstances il lui est possible de se rattraper durant les mois d'été, mais par contre, bien souvent, il lui faut attendre à l'année suivante pour se reprendre. Il n'existe pas d'approche structurée qui lui permette une telle reprise, bien que parfois il puisse bénéficier des circonstances.

La liste pourrait s'allonger, mais ces situations suffisent à notre propos.

2.2.9 Les isolés "en soi"

Que ce soit par obligation ou par choix, que ce soit occasionnel ou permanent, l'isolement relatif dont nous venons de faire état empêche bon nombre de québécois de se prévaloir des opportunités offertes par notre système d'éducation. Même si l'adage "qui s'instruit, s'enrichit" est de plus en plus relativisé, une meilleure formation demeure un droit de l'individu relié à son essence même. De plus, on constate que le taux de chômage décroît avec l'augmentation de la scolarité. Si le contexte actuel ne peut permettre de satisfaire pleinement à ce droit, il faut y apporter une solution.

2.3 Une solution

2.3.1 Enoncé

Confrontés avec ces problèmes divers, la plupart des pays ont développé des systèmes d'enseignement à distance. L'avantage est incontestable puisqu'un tel enseignement réduit au minimum l'obligation de la présence physique d'un groupe de personnes dans un milieu donné, et à moments fixes, les deux sources majeures des problèmes des systèmes d'enseignement dits réguliers. (1)

Dans certains pays, l'enseignement à distance - prenant souvent le vocable de cours par correspondance - fait l'objet d'une législation précise (France - Belgique - Angleterre...). Dans d'autres pays, par contre, il est laissé à la libre concurrence des entreprises. Le Québec se situe quelque part entre ces deux extrêmes.

(1) On notera que ce paragraphe constitue le fondement même de notre proposition telle que formulée plus loin.

Nous croyons que la situation présente invite à une remise en valeur de l'enseignement à distance, dans le but de compléter notre système éducatif actuel. Voilà le sens de notre proposition.

2.3.2 Méthodologie

Bien que d'émergence pragmatique l'enseignement à distance a développé une méthodologie qui lui est propre et qu'on peut résumer par ce qui suit.

On a constaté qu'on se trouvait désormais devant des modes d'action didactique et éducatrice, associant diverses formes de documentation, d'information et d'intervention pédagogique. Pour que celles-ci justifient l'appellation d'enseignement, il semble que trois conditions doivent être réunies. Il faut:

- a) que soit fournie une documentation de travail couvrant toute la matière étudiée, adaptée au niveau de l'étudiant, ordonnée et progressive;
- b) qu'elle soit assortie d'un plan d'étude, avec des exercices d'entraînement et un système de correction associant non seulement une notation ou un contrôle, mais des conseils, des explications, un véritable dialogue pédagogique;
- c) enfin, (en particulier pour l'enseignement professionnel) que l'enseignement théorique à distance soit complété, autant qu'il est nécessaire, par un enseignement pratique sur place, confié éventuellement à d'autres organisations (entreprises, écoles techniques), mais coordonné avec le précédent. (1)

(1) WEDELL, E.G., La place de l'enseignement par correspondance dans l'éducation permanente, Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Strasbourg 1970, p. 74.

Ce résumé de la méthodologie de l'enseignement à distance nous permet de constater que ce type d'enseignement rejoint un triple besoin:

- a) celui de donner, à tous ceux qui le désirent, l'opportunité de compléter leur formation;
- b) celui d'assurer le "dialogue pédagogique" nécessaire à une formation suivie;
- c) celui de franchir les barrières spatio-temporelles que tout autre mode d'enseignement impose.

Ainsi, a-t-on développé, dans cette approche d'enseignement à distance, des structures d'une très grande flexibilité qui permettent un ajustement le plus parfait possible aux besoins des étudiants. Or, ces besoins sont multiples et divers selon les individus et les catégories dans lesquelles ils s'inscrivent.

La "documentation de travail" dont il est fait mention dans la citation nous reporte aux moyens utilisés dans cette forme particulière d'enseignement. Jusqu'à récemment, l'imprimé demeurait le seul moyen pratique. Depuis quelques années, l'enregistrement sonore (disques, rubans magnétiques) est un moyen nouveau utilisé au besoin. Même les media de masse (radio, télévision, journaux) sont devenus dans bien des pays (qu'on songe seulement à l'Angleterre!) des moyens que l'enseignement à distance utilise pour atteindre ses objectifs.

Somme toute, la solution envisagée, avec sa méthodologie et ses moyens, nous apparaît devoir harmonieusement compléter notre système d'éducation en palliant aux oublis.

3. OBJECTIFS

A la suite de ces considérations, il nous semble important de bien cerner un certain nombre d'objectifs poursuivis dans le présent document.

3.1 Accessibilité accrue

Le premier et le plus important des objectifs est sans nul doute une accessibilité accrue à l'enseignement de niveau collégial et au diplôme équivalent. Nous avons vu, en 2.2, que cette accessibilité était loin d'être générale. De plus, le niveau moyen de scolarisation des québécois a tendance à s'élever (1) jusqu'aux études collégiales. Nous croyons qu'un Service d'enseignement à distance principalement de niveau collégial pourrait favoriser cette élévation jusqu'à combler la marge qui sépare la moyenne québécoise de la moyenne des autres nations nord-américaines et même européennes.

3.2 Concertation des expertises développées

Des expériences limitées se poursuivent dans le domaine de l'enseignement à distance au niveau collégial. Une concertation serait donc souhaitable, voire même impérative, par une institution dont le mandat serait à cet effet. Il s'agirait avant tout de rendre accessible à tous, les avantages disponibles actuellement à quelques-uns.

(1) cf. Informeg, no 19, août-septembre 1977, pp. 12-13
On note, d'après le plus récent recensement fédéral de 1971, que près des deux tiers de la population adulte du Québec a une scolarité inférieure à une 11ième année, équivalent à la première année du CEGEP. De plus, 23% des québécois adultes ont une scolarité équivalente au secondaire IV et V, donc les préparant immédiatement à l'entrée au CEGEP.

Cette concertation favoriserait la complémentarité des expériences en cours de réalisation en plus de développer de nouvelles expertises devant profiter à tout intervenant. Ce n'est donc pas en terme de compétition, mais plutôt en terme de complémentarité, que s'inscrirait l'existence d'un organisme plus spécialement chargé de l'enseignement à distance de niveau collégial.

3.3 Développement méthodologique

L'enseignement à distance repose sur des approches théoriques, structurelles et instrumentales qui lui sont propres. Au cours des années, ces approches ont fait l'objet d'évaluations multiples (1). Il se dégage que, judicieusement harmonisées, les particularités de ces approches constituent un élément très positif à tout système d'éducation.

Un organisme d'enseignement à distance de niveau collégial aura donc à s'appropriier, pour la société qu'il desservira, les particularités mentionnées.

3.3.1 Théorie

Tout d'abord, cet organisme devrait favoriser une adaptation à la société québécoise des éléments de théorie. Ce devrait être un des objectifs de l'organisme que de développer ce lien entre les expertises théoriques développées à travers le monde et la société québécoise.

De plus, un tel organisme constituerait un milieu permettant le développement harmonieux et économique des efforts d'avancement de cette pédagogie redécouverte de l'enseignement à distance. (2)

(1) cf. annexe bibliographique. (2) cf. Supra, pp. 10-11.

3.3.2 Structures

Cet organisme développerait aussi des structures réceptives, à la fois pour résoudre les problèmes de contraintes spatio-temporelles et pour accueillir les innovations valables qui ne manqueront pas de se faire jour.

3.3.3. Moyens

Dans la promotion de l'enseignement à distance, les instruments jouent un rôle capital puisque c'est par eux que la connaissance est transmise et les apprentissages évalués.

Il existe déjà un certain nombre d'instruments plus ou moins parfaits. Un des objectifs devrait être

- a) d'utiliser au mieux les instruments qui existent;
- b) travailler à les perfectionner;
- c) développer de nouveaux moyens aptes à remplir les fonctions de véhiculer la connaissance et favoriser le plus possible l'apprentissage, selon les exigences de l'enseignement à distance.

3.4 Partage des ressources

Dans le développement des instruments d'apprentissage, un autre objectif de l'organisme de l'enseignement à distance serait de favoriser l'utilisation des ressources déjà disponibles dans les CEGEP. Du graphisme à la télévision couleur,

le réseau collégial dispose actuellement de tous les moyens nécessaires à la fabrication d'excellents moyens d'apprentissage.

De plus, des ressources en personnels qualifiés et compétents existent aussi à l'intérieur du réseau collégial actuel. Dans un esprit de complémentarité, notre proposition pourrait certes profiter de l'apport de ces personnes.

L'on peut souhaiter qu'une telle utilisation des ressources tout humaines que matérielles favoriserait une plus grande utilisation de ces mêmes ressources par les gens du milieu où elles sont implantées.

4. Proposition

La problématique et les objectifs établis, la proposition est à l'effet de procéder à la mise sur pied d'un organisme spécialisé dans l'enseignement à distance des cours principalement de niveau collégial. Dans la conjoncture actuelle, cet organisme devrait être un CEGEP dont l'aspect organisationnel répond en tout point aux besoins de la situation. Bien que d'autres choix opérationnels puissent être envisagés, la création d'un CEGEP particulier manifesterait la volonté non-équivoque de combler une lacune existante.

4.1 Le niveau collégial

Nous situons notre proposition au niveau collégial car, dans la situation présente du Québec, c'est le seul niveau qui n'est pas couvert par un tel enseignement.

Au niveau secondaire, il existe déjà des cours offerts par des firmes privées ainsi que ceux offerts par le service des cours par correspondance du M.E.Q. Le grand succès de ces derniers nous aide à cerner le besoin immense d'un tel enseignement.

Au niveau universitaire, la Télé-Université de l'Université du Québec poursuit les objectifs de l'enseignement à distance.

Il n'y a que le niveau collégial qui ne soit pas couvert par ce type d'enseignement. Il existe bien certaines initiatives particulières de collèges publics ou

privés pour faciliter cette forme d'apprentissage (1), mais point n'est besoin de relever l'insuffisance de ces efforts par contre très louables. On note cependant un manque de coordination entre ces éléments.

Dans cette même ligne, qu'il nous suffise de mentionner les demandes de plus en plus nombreuses adressées aux institutions existantes pour qu'elles instaurent certains cours de niveau collégial.

De plus, sans équivalent exact dans les autres systèmes d'éducation nord-américain, le niveau collégial peut être considéré comme le premier palier de l'enseignement supérieur. Ainsi est-il destiné à un nombre toujours croissant d'individus. Avec la hausse progressive du taux moyen de scolarisation des citoyens du Québec, le niveau collégial est celui vers lequel tend l'ensemble des québécois; ce serait donc le niveau à privilégier en terme de prospective.

4.2 Un CEGEP

La proposition est donc la mise sur pied d'un CEGEP spécialisé dans l'enseignement à distance. Ce collègue se conformerait en tout point à la loi régissant ce type d'institution. Le CEGEP compte maintenant sur une tradition pédagogique et administrative de plus de dix ans dont la restructuration est maintenant confirmée par une nouvelle loi. Il s'agit donc d'un élément structurel suffisamment rodé et connu pour assurer une certaine homogénéité.

(1) cf. FOREST, Pierre, Rapport...., annexes IV et V, pp. 72-73.

De plus, bien que sous la direction du Ministère de l'éducation, par sa Direction générale de l'enseignement collégial, chaque CEGEP jouit d'une autonomie organisationnelle essentielle à la souplesse d'adaptation de l'institution à son milieu. Dans le cas de la présente proposition, point n'est besoin de signaler l'importance de cet élément d'autant plus qu'un deuxième effort devra être réalisé quant au développement de moyens nouveaux de la formation collégiale. Pour optimaliser les chances de réussite d'une telle entreprise, il faut une administration souple, capable d'innovation dans de courts délais, ce que représente un CEGEP.

Comme déjà noté, certains CEGEP ont d'ailleurs développé des expertises, soit dans le domaine de la télédiffusion par câble de certains cours ou parties de cours, soit encore dans l'éducation populaire par le biais des journaux, soit aussi le développement de cours programmés par objectifs. Ces initiatives, et beaucoup d'autres, sont fort valables, mais il y a peu, ou pas, d'efforts concertés dans ce domaine. Un CEGEP aurait pour rôle de collaborer avec les promoteurs de ces initiatives et en susciter d'autres à la grandeur du Québec.

Un CEGEP est dirigé par un conseil d'administration où les usagers ont leur mot à dire. Dans notre proposition, c'est là un élément capital puisque c'est la meilleure façon de s'assurer que l'enseignement collégial ainsi donné soit véritablement selon les besoins des étudiants.

De plus, un tel conseil est aussi représentatif des divers éléments de la société en plus de personnes chargées de la mise en oeuvre du projet. Cette diversité de

composition, tout en conservant une souplesse d'opération, assure une bonne direction à l'ensemble du projet.

Dans le domaine de l'éducation, il y a une volonté affirmée de voir s'impliquer les divers milieux qui composent notre société. Les représentants de ces milieux apportent à l'effort éducatif une expertise propre qui est celle de la pratique quotidienne des principes véhiculés par l'éducation. S'il y a un domaine privilégié de ce type de concertation, c'est bien en éducation des adultes puisque la formation se doit d'y être des mieux adaptées.

Soulignons aussi que dans une volonté de respecter la société québécoise dans son ensemble, les diversités régionales peuvent aussi se manifester par le soin apporté à y faire état dans la composition de ce même conseil d'administration.

Ce CEGEP s'inscrirait dans un réseau de CEGEP déjà existant. Sa caractéristique principale serait qu'il s'adresse à l'ensemble de la population du Québec avec des moyens particuliers.

L'étendue de son territoire ne serait que la conséquence de sa clientèle multiple et diversifiée telle que précisée précédemment. Ainsi la somme des besoins individuels dispersés dans le Québec justifierait d'une part l'existence d'un tel type d'enseignement, et d'autre part une source unique pour en assurer l'implantation et la coordination.

L'existence actuelle du réseau collégial, regroupant près de 50 CEGEP et campus, se verrait ainsi doter d'un nouveau partenaire. L'aspect national de ce CEGEP ne pourrait se réaliser que dans une association et étroite collaboration avec les institutions déjà existantes en vue de favoriser une accessibilité généralisée à l'enseignement collégial.

5. OPERATIONNALISATION

Toute proposition, pour être acceptable, doit comporter un aspect opérationnel. C'est par ce biais que l'on peut juger de l'opportunité et de la viabilité d'un projet.

Avant tout, on doit souligner que la proposition se situe dans une ligne de double complémentarité.

Tout d'abord, il s'agit-là d'un organisme complémentaire au réseau collégial déjà en place par une nouvelle possibilité de rejoindre les personnes non atteintes par ces institutions. De plus, ces dernières seront invitées à apporter leur collaboration dans la réalisation de ce projet.

Un organisme d'enseignement à distance de niveau collégial est aussi complémentaire au titre de chaînon manquant entre le Service des cours par correspondance du M.E.Q. et la Télé-Université. Alors que le citoyen du Québec peut parfaire son secondaire et entreprendre son universitaire, il ne peut malheureusement pas encore faire son CEGEP.

Loin de la compétition, cette double complémentarité assure à cet organisme une place qui lui revient dans le développement harmonieux de l'éducation au Québec. Nous verrons donc comment peut s'opérationnaliser un CEGEP, dans la perspective de l'enseignement à distance.

5.1 Les structures

Comme tout CEGEP, les structures du CEGEP, que nous appellerons CEGEP Trans-Québec, sont déjà indiquées dans la loi. Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de préciser immédiatement que le CEGEP Trans-Québec aurait une structure centrale et des éléments régionaux, se rapprochant par ce dernier point des usagers eux-mêmes.

5.1.1 La direction

Le CEGEP Trans-Québec serait administré par un Conseil d'administration et géré par une équipe de direction, tel que la loi le prévoit.

Certaines modifications à la composition du conseil d'administration seraient cependant nécessaires. Ainsi la clientèle de ce CEGEP étant constituée essentiellement d'adultes, la nécessité de la présence des parents est moins pressante. Ainsi, pourrait-on substituer aux quatre parents, deux représentants du niveau collégial et un représentant de chacun des deux niveaux, secondaire et universitaire.

La nouvelle loi sur l'enseignement collégial précise certes la composition du conseil d'administration, mais il faut souligner l'importance de membres du réseau collégial régulier au sein de ce conseil. A titre d'exemple, on pourrait penser à deux personnes mandatées par la Fédération des CEGEP.

En plus du conseil, le CEGEP Trans-Québec serait dirigé par une équipe de direction composée d'un directeur général, d'un directeur des services pédagogiques, d'un directeur

des services aux étudiants, ainsi que d'un secrétaire général. Les caractéristiques de cette équipe de direction devraient être la souplesse et la rapidité à saisir les opportunités qui existent déjà ou qui se présenteront. Ces points sont des atouts essentiels au bon fonctionnement d'une telle entreprise. De plus, pour son fonctionnement, cette équipe de direction s'appuierait sur les directives de gestion émises par la DIGEC du ministère de l'Éducation.

Le directeur général remplirait une fonction de coordination de l'ensemble du CEGEP Trans-Québec. Il est le maître d'œuvre de l'opération "atteinte des objectifs du CEGEP Trans-Québec". De plus, il dirigerait le comité de direction formé du DSP, DSE et du secrétaire général.

Le directeur des services pédagogiques aurait la responsabilité, dans un premier temps, de mettre sur pied, dans les meilleurs délais, l'ensemble des programmes de niveau collégial devant être proposés aux étudiants. Par la suite, il verrait à la bonne marche des activités pédagogiques au sein du CEGEP Trans-Québec.

Le directeur des services aux étudiants serait responsable de la relation à la clientèle. Ainsi serait-il chargé du contact avec l'étudiant lors de son inscription, du suivi du déroulement de la formation de chacun dans tous ses détails, de l'envoi du matériel pédagogique jusqu'aux réponses aux informations requises par les étudiants.

Il existe, bien sûr, d'autres fonctions rattachées à la direction, mais elles sont fort bien connues dans leur

spécificité par les familiers du niveau collégial. Il suffit de signaler que ces fonctions sont tout à fait pertinentes à la gestion du CEGEP Trans-Québec, moyennant quelques adaptations mineures.

5.1.2 Les niveaux central et régional

Pour assurer la bonne marche du CEGEP Trans-Québec, il nous apparaîtrait important de distinguer deux niveaux d'intervention: un niveau dit "central" et un niveau dit "régional". Le niveau central assumerait la cohérence et le dynamisme de l'institution, alors que le niveau régional assurerait la proximité à l'étudiant.

Au niveau central, en plus de l'équipe de direction, seraient rattachés les responsables des secteurs pédagogiques et les professeurs agissant comme auteurs, coordonnateurs, correcteurs et organisateurs des cours du CEGEP. Les directeurs de département et les professeurs seraient soit à plein temps, soit à contrat, selon les besoins et ententes à cet effet avec les intéressés et/ou les institutions.

Bien sûr, à ceux-ci il faudrait ajouter le personnel professionnel requis par les diverses activités du CEGEP Trans-Québec.

Au niveau régional, le CEGEP Trans-Québec aurait un responsable régional relevant du directeur des services aux étudiants du CEGEP Trans-Québec. Ce responsable serait, selon les besoins, une personne à temps plein qui serait responsable de la mise en disponibilité des ressources régionales aux étudiants du CEGEP Trans-Québec. Ainsi

s'adjoindrait-il une équipe de personnes ressources pour assurer un certain encadrement aux étudiants de la région. De plus, il négocierait avec les autorités régionales ou locales les services (bibliothèque, audio-visuel, etc.) requis pour la poursuite des démarches éducatives des étudiants de la région.

Le Centre régional du CEGEP Trans-Québec relèverait en tout point de ce dernier. En ce qui concerne son implantation dans le milieu, il pourrait faire appel aux ressources locales disponibles, soit le CEGEP ou toutes autres institutions d'enseignement. De plus, advenant la mise sur pied d'un organisme régional de concertation dans le domaine de la formation des adultes, ce Centre régional du CEGEP Trans-Québec s'y grefferait naturellement.

5.2 Le régime pédagogique

Le premier but du CEGEP Trans-Québec serait de donner l'occasion aux citoyens du Québec d'obtenir leur diplôme d'études collégiales (D.E.C.). La caractéristique du CEGEP étant l'obtention du diplôme, tout le régime pédagogique serait orienté vers cet objectif.

L'élaboration des particularités propres à ce régime devrait tenir compte de divers facteurs. La clientèle étant prioritairement adulte, la conception des cours devrait prendre en considération l'expérience acquise. L'étudiant étant de plus en situation d'apprentissage difficile -éloignement, solitude relative -, on devrait aussi accentuer l'articulation de la présentation des cours en plus d'y ajouter des éléments de motivation.

Quant aux règlements régissant l'attribution d'un D.E.C., ils seraient respectés en tout point. Même si les modalités de transmission des connaissances peuvent varier, l'important demeure l'acquisition effective des connaissances ou des habiletés par le "s'auto-formant", ce que vient certifier le diplôme.

Sur le plan pédagogique, le CEGEP Trans-Québec pourrait accueillir tous les types d'étudiants. D'une part, des étudiants se sentiraient plus à l'aise dans un encadrement temporel déterminé, tel le temps d'une session régulière. D'autre part, des étudiants préféreraient travailler à leur propre rythme. Il devra toujours être possible d'adapter le rythme d'apprentissage au désir de l'étudiant.

Le CEGEP Trans-Québec assurerait un régime pédagogique dit "à entrée variable et sortie continue". Ceci permettrait à tout étudiant de progresser à son rythme qu'il soit plus rapide ou plus lent que la moyenne visée.

Ainsi, serait-il souhaitable d'implanter une sorte de "pacte éducatif" où l'étudiant s'engagerait à poursuivre tels cours dans un laps de temps déterminé. Cet engagement n'aurait rien d'une contrainte immuable mais aurait l'avantage de préciser certains jalons pour le CEGEP et de favoriser une certaine organisation du temps disponible chez l'étudiant. De plus, la motivation étant un facteur-clé dans l'enseignement à distance, il s'agirait-là d'un élément positif dans ce sens. Ce pacte pourrait être renégociable en cours de route, mais assurerait un certain cadre temporel apte à favoriser un plus grand intérêt.

5.3 Les supports pédagogiques

L'enseignement à distance exige d'apporter un soin particulier aux supports pédagogiques utilisés. En effet, l'apprentissage s'effectue par l'étudiant en contact avec ces media d'apprentissage. Nous en identifions de cinq ordres: l'imprimé, l'audio, le vidéo, les ensembles pédagogiques et l'approche personnalisée.

5.3.1 L'imprimé

L'imprimé demeure le moyen privilégié de l'enseignement à distance. Encore faudrait-il songer à le relativiser dans le cas des handicapés visuels. Mais dans la plupart des cas, il demeure le moyen de base. Il pourrait prendre deux aspects complémentaires.

Tout d'abord, le guide de l'étudiant permettrait à ce dernier de se familiariser avec cette nouvelle méthode d'apprentissage qu'il s'apprêterait à utiliser. Il lui permettrait de prévoir les difficultés et surtout de les contourner pour en arriver à compléter sa démarche d'apprentissage. Il lui indiquerait la nécessité d'une certaine auto-discipline pour compléter cette démarche de façon satisfaisante.

Puis le texte des cours présenterait l'ensemble de la matière à approfondir. Après une identification des particularités du mode d'apprentissage exigées par cette matière, l'imprimé présenterait l'ensemble de la matière divisée en parties complémentaires utilisant la progression par objectif. Après, examen d'auto-évaluation, le test

suisant serait expédié au CEGEP Trans-Québec pour correction et annotation du professeur qui le retournerait à l'étudiant. Ce même processus se répèterait jusqu'à épuisement de la matière. Après revision, l'étudiant serait invité à compléter un examen final pour l'obtention de ses crédits.

L'utilisation de l'imprimé telle que nous venons de la décrire n'est qu'un exemple. Il n'en demeure pas moins que l'imprimé représente une partie importante du processus. C'est pourquoi, il ne faudrait pas hésiter à utiliser les présentations graphiques et photographiques qui ont un impact souvent important sur la compréhension.

5.3.2 L'audio

L'enregistrement sonore sous toutes ses formes fait partie de notre environnement quotidien. L'utilisation de ces enregistrements pour fins explicatives complémentaires, et même comme medium principal dans certains cas, ne peut qu'aider considérablement l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Dans cette catégorie nous incluons tout aussi bien le disque que la mini-cassette et l'enregistrement dit "à bobines ouvertes".

Nous venons de parler que de l'aspect "consommation" de l'enregistrement sonore. On peut aussi mentionner l'aspect production par l'étudiant de messages enregistrés pour fins de contrôle ou d'échange d'information.

5.3.3 Le vidéo

Cette technique moderne permet la réception d'un message sonore et visuel, medium complet de la communi-

cation pédagogique ou autre. Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons penser qu'en termes de réception par l'étudiant de messages favorisant sa démarche dans un champ donné.

Sous l'étiquette "vidéo", nous incluons tout ce qui touche les productions magnétoscopiques et filmiques. Les diaporamas et autres productions visuelles n'exigent pas le même appareillage technique.

L'utilisation de ces supports peut se concevoir de deux façons complémentaires. Tout d'abord, l'utilisation des moyens modernes, de transmission comme les ondes en réseau ouvert, ou en réseau câblé, est une voie à ne pas négliger. Il existe aussi une seconde possibilité de l'utilisation "à la demande" dans les centres régionaux d'un CEGEP Trans-Québec qui pourraient disposer du matériel de visionnement nécessaire, en attendant que le vidéo-disque devienne à la portée de tout foyer.

5.3.4 Les ensembles pédagogiques

Ce que nous convenons d'appeler "ensembles pédagogiques" est ailleurs connu sous le vocable de "trousses pédagogiques" ou "kits". Il s'agit, en fait, d'un ensemble de moyens pratiques, rattachés à certains cours, et permettant l'expérimentation. Un exemple se retrouverait dans un mini-laboratoire de chimie, expédié à l'étudiant pour qu'il puisse compléter ses expériences (ces pratiques ont déjà cours au sein de l'Open University d'Angleterre depuis moultes années, de même qu'au S.C.C. du M.E.Q.).

Ces ensembles pédagogiques seraient mis à la disposition des étudiants selon les besoins du cours.

5.3.5 L'approche personnalisée

Un medium trop souvent oublié est celui même de la communication. En effet, l'étudiant doit pouvoir entrer en contact avec un responsable par les moyens connus, c'est-à-dire le téléphone, la lettre écrite ou parlée. A cette fin, des dispositions seraient prises pour que le CEGEP Trans-Québec et ses centres régionaux soient accessibles sans frais par toute personne qui le désire.

5.3.6 L'utilisation de ces supports

Il faut mentionner que l'utilisation des divers supports serait régie par l'équipe de conception de chaque cours de façon à utiliser au maximum les possibilités de chacun sans les juxtaposer inutilement, le tout en rapport avec les objectifs poursuivis. Chaque cas ferait l'objet d'une étude particulière dans cette perspective de "rentabilité" pédagogique et financière.

6. STRATEGIE D'IMPLANTATION

Pour la mise en marche d'un CEGEP Trans-Québec, nous proposons une stratégie d'implantation en trois étapes.

6.1 Première étape

Après l'acceptation du projet d'un CEGEP Trans-Québec, nous recommandons le dégagement de deux ou trois fonctionnaires gouvernementaux et leur rattachement au Directeur général de la Direction générale de l'enseignement collégial. Leur rôle premier serait de tout mettre en place pour favoriser dans les plus brefs délais l'obtention des lettres patentes et les nominations afférentes.

Le conseil initial nommé, ce dernier verra à mettre en marche la procédure normale d'implantation du CEGEP Trans-Québec.

6.2 Deuxième étape

Cette deuxième étape se caractériserait par la mise en marche effective du CEGEP Trans-Québec. L'aspect pédagogique serait pris en charge par la direction qui proposerait des priorités d'implantation de programmes. Par la suite il verrait à faire préparer les cours correspondants utilisant toutes les ressources disponibles et en créant de nouvelles lorsque nécessaires.

Les structures d'accueil et de suivi des étudiants seraient mises en place par la direction. Les différentes

approches à privilégier seraient identifiées. Les responsables régionaux seraient tenus au fait de la progression des travaux.

C'est aussi au cours de cette deuxième étape que la direction générale du CEGEP Trans-Québec entreprendrait des négociations avec ses partenaires du réseau collégial en vue de préciser son champ de responsabilité propre, en plus de s'entendre sur les services à se rendre mutuellement. On dresserait aussi une liste de cours non-offerts qu'il serait possible de promouvoir au sein du CEGEP Trans-Québec.

6.3 Troisième étape

Les cours préparés, les ententes réalisées, nous en serions rendus au lancement effectif des cours du CEGEP Trans-Québec. Une rétroaction immédiate se mettrait en marche pour favoriser le plus tôt possible les améliorations à apporter à la fois aux structures et aux supports pédagogiques.

Bien sûr qu'on aurait pris soin d'intégrer toutes les expertises connues dans la préparation, mais on peut déjà prévoir la nécessité de rajustements.

Les premiers cours lancés, d'autres sont mis en chantier, dans le but de couvrir le mieux possible l'enseignement de niveau collégial.

Petit à petit, le CEGEP Trans-Québec prendrait sa vitesse de croisière, en offrant un nombre toujours croissant de cours de niveau collégial. De plus, il pourrait

se préparer des étudiants par un éventuel rattachement du service des cours par correspondance du M.E.Q. au CEGEP Trans-Québec en continuant d'offrir des services accrus aux québécois.

7. AUTRES SOLUTIONS

Tout au long de ces pages, la solution qui est apparue la plus susceptible de répondre aux besoins exprimés fut celle de la mise sur pied d'un CEGEP spécialisé dans l'enseignement à distance. Il ne faut cependant écarter d'autres possibilités.

7.1 Un organisme gouvernemental

Pour atteindre les objectifs énoncés, il serait possible d'envisager la mise sur pied d'un organisme rattaché directement au ministère de l'Education. Cet organisme gouvernemental serait chargé d'effectuer l'enseignement à distance dans la perspective plus haut énoncée.

Cet organisme pourrait être constitué à partir du Service des cours par correspondance rattaché au Service général des moyens d'enseignement. Il y a là une équipe qui a une expérience certaine dans le développement et la gestion de ce service.

Quant à la mise sur pied de cet organisme, on pourrait le rattacher soit à la Direction générale correspondant au niveau (DIGEC), soit encore à un service général des moyens d'enseignement (SGME).

En ce qui concerne son fonctionnement, un tel organisme serait soumis aux usages en vigueur dans la fonction publique aussi bien pour son personnel que pour l'attribution de ses ressources.

7.2 Une société collégiale

L'adoption récente du projet de loi no 25, modifiant la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel, permet l'institution d'une corporation, appelée "Société", "ayant pour objet de fournir aux collèges qui en font partie des services autres que l'enseignement".

Cette nouvelle possibilité nous permet donc d'envisager la création d'une "société" formée par des CEGEP intéressés à promouvoir l'enseignement à distance. Cette société serait responsable du développement, de la promotion et de la gestion des services exigés par ce type d'enseignement. De plus, rien ne s'oppose à ce que cette société puisse étendre ses activités à d'autres CEGEP qui s'y rattacheront par la suite.

En ce qui a trait à la mise en marche d'une telle Société, il y aurait lieu, dans un premier temps, de rencontrer les responsables du CEGEP offrant déjà certains cours à distance pour faire part du projet.

Les CEGEP acceptant la formation de cette Société seraient par la suite invités à se conformer aux prescriptions de la loi 25 pour créer cette nouvelle corporation et en assurer le bon fonctionnement. De plus les étapes de la stratégie d'implantation suggérées pour le CEGEP Trans-Québec seraient applicables toute chose demeurant égale par ailleurs.

7.3 Un institut national

Devant la multiplicité des efforts et des expériences dans le domaine de l'enseignement à distance, il serait

loisible de penser que le moment de la concertation et de la rationalisation est arrivé.

D'autres pays et d'autres provinces l'ont compris avant nous. Ainsi la France, la Belgique, l'Espagne, l'Ontario, l'Alberta et plus récemment (1978) la Colombie-Britannique, voilà quelques-unes des régions du globe où l'enseignement à distance fait l'objet d'une intégration de niveaux à l'intérieur d'un même institut public ou para-public.

Dans une perspective de rationalisation des investissements dans le domaine de l'éducation, ne serait-il pas souhaitable de rassembler et d'harmoniser les efforts dans le domaine de l'enseignement à distance du niveau primaire au niveau universitaire?

Un institut national de l'enseignement à distance, tout en profitant des expertises déjà acquises, pourrait améliorer sensiblement la qualité de ce type d'enseignement au Québec tout en poursuivant ses recherches sur la lancée des meilleures réalisations actuelles. Il faudrait donc inclure cette solution possible dans une réorganisation de l'enseignement à distance qui serait plus que souhaitable.

8. FINANCEMENT

La mise sur pied d'un tel projet exigerait des ressources financières d'implantation et d'opération. Mais nous considérons que l'allocation de ces ressources se situerait dans les limites des règles en vigueur. Une opération plus poussée de budgétisation nous permettrait d'étayer ces avancées.

De plus, diverses études tendent à démontrer que le télé-enseignement, ou enseignement à distance, engendre des coûts décroissants. Après un investissement de départ un peu plus considérable, les coûts d'opération baissent à l'usage.

Les seules contraintes sont de l'ordre de l'accès facile aux services postaux élaborés puisqu'il s'agit-là de la plaque tournante de tout l'organisme. A cet effet, nous croyons que la grande région métropolitaine de Montréal constituerait un secteur d'implantation à privilégier.

9. CONCLUSION

Après l'identification de besoins précis et la reconnaissance d'une lacune de notre système québécois d'enseignement, nous avons été amenés à formuler une proposition en trois volets.

Cette proposition, nous le rappelons, a été conçue pour apporter un élément complémentaire au réseau collégial existant présentement. Élément propre de notre système d'éducation, le CEGEP est une institution dont on peut s'enorgueillir à juste titre. Il était normal que jusqu'ici, le besoin ne soit pas fait sentir d'un organisme spécialisé dans l'enseignement à distance à ce niveau. Nous croyons que le moment est venu d'ajouter ce dernier maillon à notre système éducatif.

Dans une perspective d'accessibilité généralisée à l'enseignement de son choix, nous croyons à ce point en la valeur de l'enseignement collégial que nous croyons qu'elle devrait être disponible à tout citoyen qui le désire.

Sans être une panacée universelle, un organisme du type CEGEP Trans-Québec, ou "Collège national du Québec" apporterait une réponse positive à toutes ces attentes déjà manifestées et celles qui ne manqueront pas de se multiplier dans les années à venir.

ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE

1. CLAPAREDE, Ed., L'éducation fonctionnelle. Suisse, Delachaux et Niestlé S.A., 1958.
2. ERDOS, Renée F., L'enseignement par correspondance, Louvain, Unesco, 1970.
3. FOURNIER, Michèle, Typologie des formules pédagogiques, Recherche effectuée au Collège de Maisonneuve grâce à une subvention de la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Education, Service général des communications, Québec, 1978, 267 p.
4. Glatter, Ron et al., Study by correspondance, Londres, Longman, 1971.
5. MAGER, Rober F., Vers une définition des objectifs dans l'enseignement. Paris, Gauthier-Villars, 1969.
6. SAFERIS, Fanny, Une révolution dans l'art d'apprendre, Prospectives suggestopédiques: comment apprendre vite, mémoriser durablement et utiliser son savoir, Paris, Robert Laffont, 1978, 232 p.
7. SERVICE DES COURS PAR CORRESPONDANCE, L'enseignement par correspondance, Guide pédagogique et méthodologique, Montréal, s. éd., 1972, 87 p.
8. SERVICE DES COURS PAR CORRESPONDANCE, Présentation matérielle d'un cours par correspondance, Complément au guide pédagogique et méthodologique, Montréal, s. éd., 1975, 51 p.
9. SLOOS, Isaac J., L'harmonisation des législations relatives au contrôle par les autorités publiques des cours par correspondance, Strasbourg, Conseil de la coopération culturelle. Conseil de l'Europe, 1969.
10. WEDELL, E.G., La place de l'enseignement par correspondance dans l'éducation permanente, Strasbourg, Conseil de la coopération culturelle. Conseil de l'Europe, 1970.
11. WEINSTOCH, Nothan et al., Les cours par correspondance du secteur privé en Belgique, Etudes du Centre national de sociologie du droit social, la recherche entreprise a pu être réalisée grâce au concours du ministère de l'Education nationale, Centre national de sociologie du droit social, A.S.B.L. Bruxelles, s.d., 488 p.

12. X X X, L'accessibilité en éducation, étude des effets de la gratuité scolaire sur l'accès à l'université pour les étudiants des collèges, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Direction des politiques et plans, avril 1979, 51 pages et 6 pages d'annexe.
13. GAUTHIER, Gaétan, A quand le Télé-CEGEP? Rapport de recherche sur les besoins de formation des adultes, CEGEP régional de la Côte-Nord, Education des adultes, septembre 1979, 144 pages + annexe.
14. FOREST, Pierre, Rapport sur les orientations et les stratégies de développement du Service des cours par correspondance, M.E.Q., 16 juin 1980, code 54-1390, 74 pages.